



5

Statuts & Règlements



- 1 • Valider le dossier dans Foot club avant le 31 Août 2018
- 2 • Envoi du dossier complet avant le 31 Octobre 2018
- 3 • CM = Certificat Médical 90 jours consécutif
- 4 • Nombre d'arbitres, 1 arbitres par niveau de jeu sauf la dernière division, 1 équipe D4 = 1 arbitre
- 5 • Les arbitres doivent faire : 20 matchs
- 6 • Mise en place du pot commun $24 + 16 = 2$ arbitres



Pour
Récupérer
des Joueurs
Mutés

Les candidats arbitres
reçu(e)s à l'examen et
ayant fait son quota ,
comptera pour la saison en
cours si il ne fait son quota il
comptera pour la saison N+1



Point sur la saison 2017-2018

Article 37 Saison 2018-2019



817
Pénalités



56 Points
Retirés



16
Clubs



2 clubs totalisent 33 points soit 59%



D 1

106 Pénalités = 20 équipes

7 Points Retirés 2 clubs

- 1 points Retrait indirect & 6 points retraits direct

D 2

293 Pénalités = 41 équipes

9 Points Retirés 6 clubs

- 9 points Retrait indirect & 0 points retraits direct

D 3

328 Pénalités = 55 équipes

37 Points Retirés 5 clubs

- 12 points Retrait indirect & 25 points retraits direct

D 4

90 Pénalités = 13 équipes

3 Points Retirés 3 clubs

- 3 Points Retrait indirect & 0 points retraits direct

Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3, D1 sont dans l'obligation

Critère 1

- De s'engager en Coupe Pays de la Loire Seniors Masculines

Critère 2

- d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur au R1

Critère 3

- de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :
 - a. informant les clubs - au plus tard le 30 décembre - de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,
 - b. statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.
- Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent. Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. A défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.

Niveau	EDUCATEURS* licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou Animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U 6 à U 11	U 12 à U 19
D1	1	A minima 15 Joueurs licenciés	-1 équipe propre au club ou, -18 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R3	2	A minima 25 Joueurs licenciés	-2 équipes propres au club ou, -27 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R2	3	A minima 30 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.
R1	4	A minima 35 joueurs licenciés	-3 équipes propres au club dont 2 équipes de football à 11 ou, -36 joueurs licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions de jeunes.



Ces dispositions ne concernent que l'équipe supérieure des clubs évoluant dans les championnats définies dans le tableau susmentionné, les championnats nationaux faisant l'objet de leur propre réglementation concernant ces obligations.

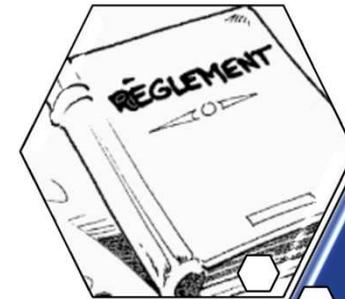
À titre d'exemple, un club ayant son équipe 1 disputant le championnat National 2 et son équipe 2 disputant le championnat de R1, les obligations du club ainsi que les sanctions concernent l'équipe de R1, équipe supérieure de Ligue.



Sanctions



- 1 Interdiction d'accès au plus haut niveau de District pour les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District conformément aux dispositions susmentionnées
- 2 Retrait de 3 points par critère non respecté à l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1.
- 3 Rétrogradation d'une division de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée du club participant au R1, R2, R3 ou D1 pour les clubs en infraction deux saisons consécutives.



iNFOS

Réserves

- Avant la rencontre

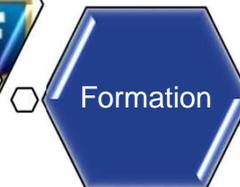
Réclamations

- Après la rencontre



6

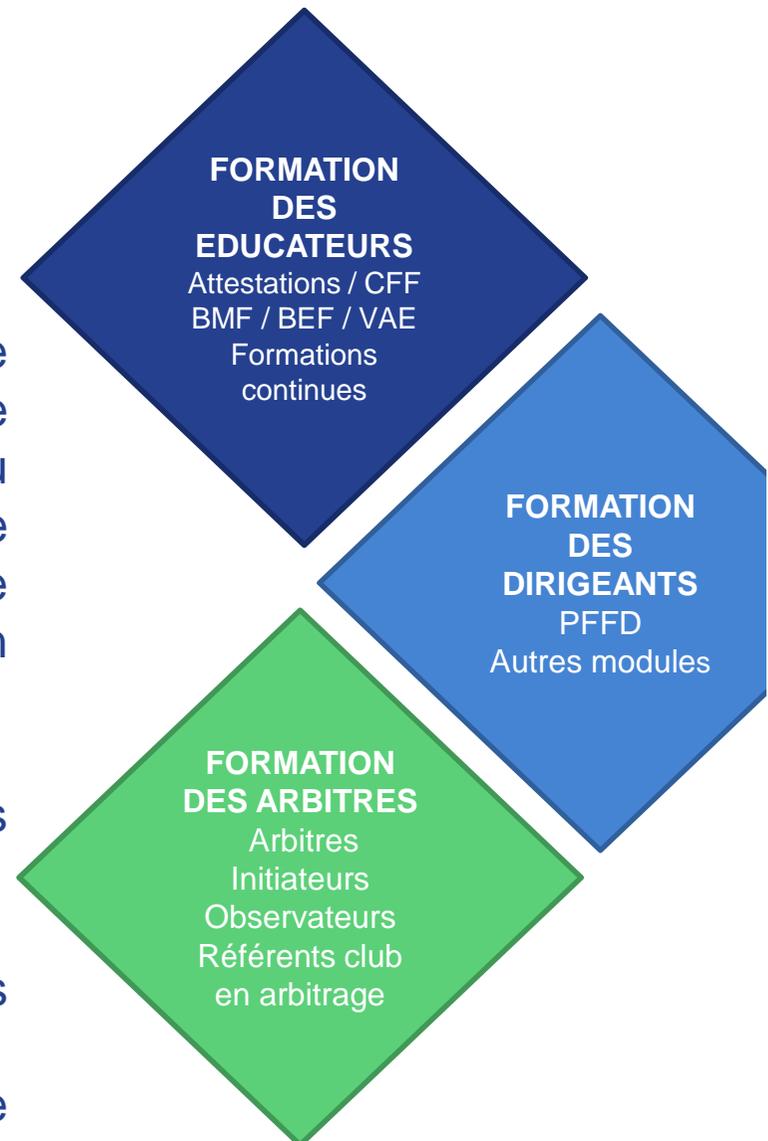
Les Formations



La Fédération Française de Football a décidé de créer, conformément à l'annexe 11 des Statuts de la FFF, des Instituts Régionaux de Formation du Football (IR2F), véritables relais de l'I.F.F. sur le territoire, et ce afin de répondre aux besoins de proximité des licenciés en matière de formation des Arbitres, Educateurs et Dirigeants.

A ce titre l'I.R.2.F. assure deux principales missions :

- La gestion administrative et financière des formations
- La gestion pédagogique des actions de formations



POLE FORMATION

Comité de Pilotage
13 membres

Comité de
Pilotage Restreint
6 membres

Didier ESOR
Elu formation
(desor@lfpl.fff.fr)

Educateurs

Xavier LACRAZ (xlacraz@lfpl.fff.fr)
Willy LACOSTE (wlacoste@lfpl.fff.fr)
CTR Formation
Responsables Pédagogiques

Equipe
pédagogique

Dirigeants

Yannis MERCIER
Responsable Pédagogique
(yannis.mercier@sfr.fr)

Equipe
pédagogique

Arbitres

Sébastien DENIS
CTRA
Responsable Pédagogique
(sdenis@lfpl.fff.fr)

Equipe
pédagogique

POLE ADMINISTRATIF

Auréliе LONGEPE
Resp. Administrative
(alongepe@lfpl.fff.fr)

Anne-Sophie SCHWARTZ (aschwartz@lfpl.fff.fr)
Pauline BOSGER (pbosger@lfpl.fff.fr)
Assistantes formation



Les Educateurs



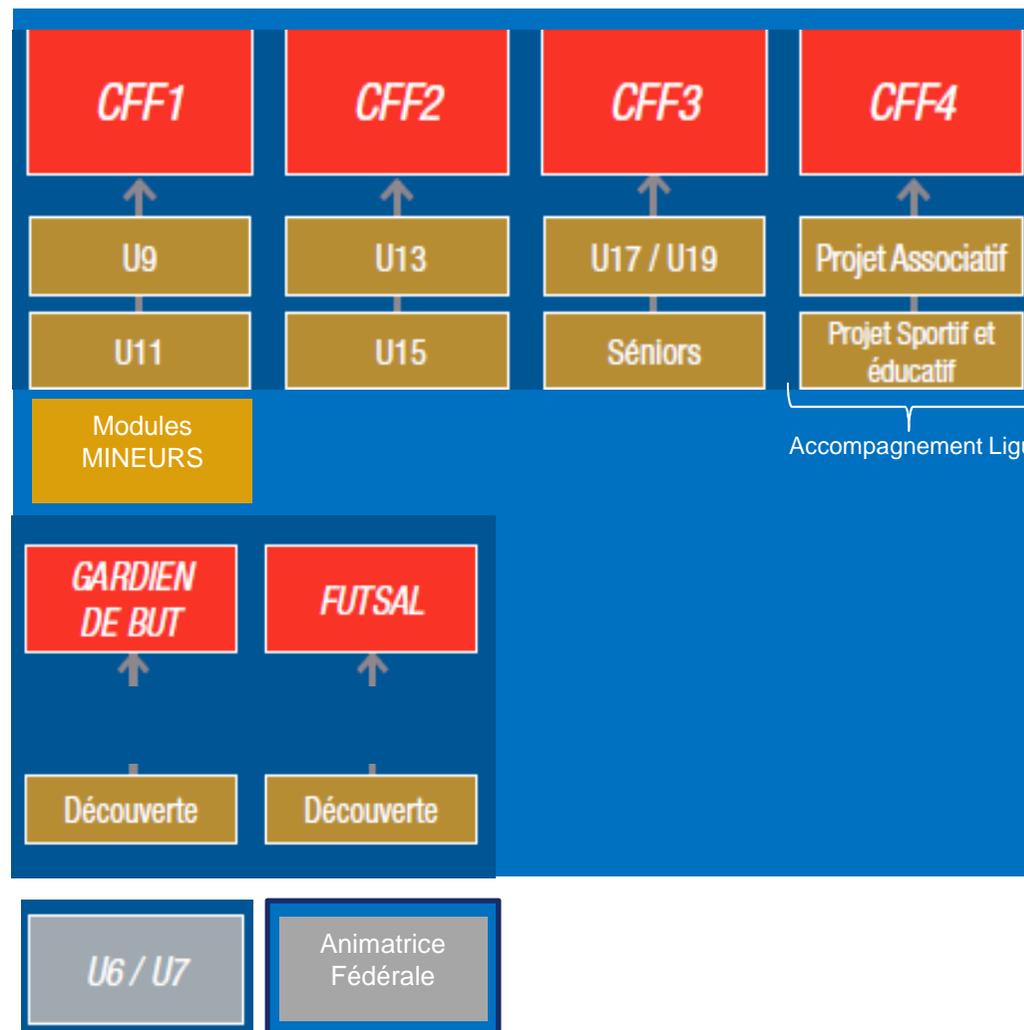
Les Arbitres



Les Dirigeants

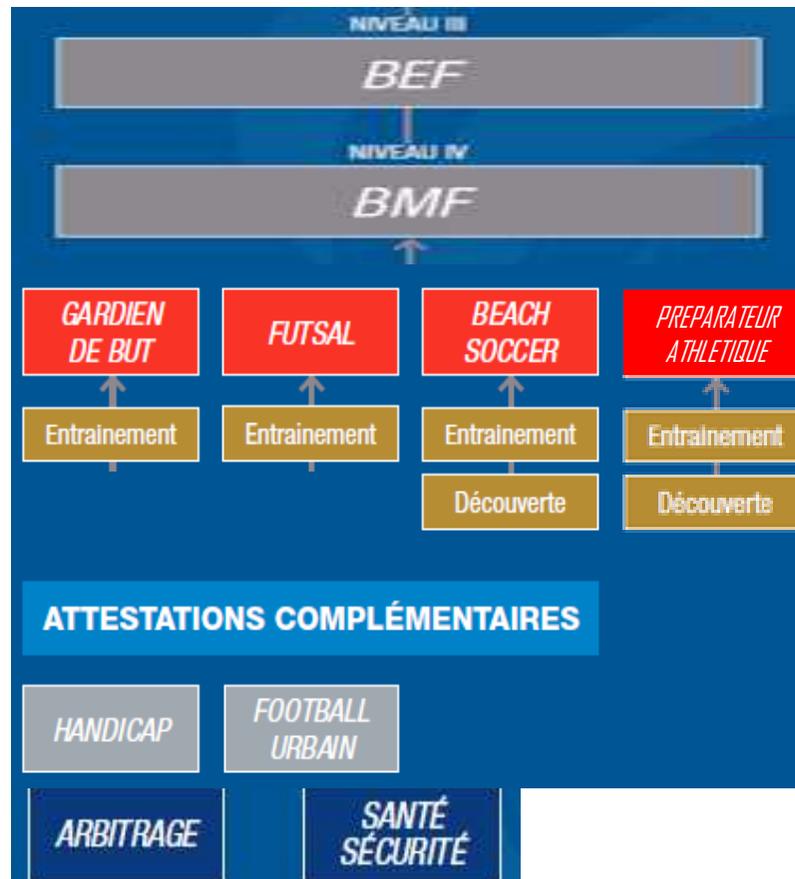


Formations animées au niveau départemental





Formations animées au niveau régional



B.E.F.
Continu /
Apprentissage / V.A.E.

B.M.F.
Continu / Discontinu /
Apprentissage / VAE

Formation Continue



BREVET DE MONITEUR DE FOOTBALL

LIGUES ET DISTRICTS

CFF1	CFF2	CFF3	CFF4
▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION
▲ MODULE 32H (U9+U11)	▲ MODULE 32H (U13+U5)	▲ MODULE 32H (U19+SÉNIORS)	▲ MODULE 32H (ASSO+SPORTIF)
▶ U9	▶ 13	▶ U19	▶ PROJET ASSOCIATIF
▶ U11	▶ U15	▶ SÉNIORS	▶ PROJET SPORTIF - EDUCATIF

▶ Arbitrage ▶ Sécurité ▶ Santé ▶ Santé-Sécurité (32h)

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTÉS

LIGUES ET DISTRICTS

GARDIEN DE BUT	FUTSAL	BEACH SOCCER	PRÉPARATEUR ATHLÉTIQUE
▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION	▶ CERTIFICATION
▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT+DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT+DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (PERFECTIONNEMENT+DÉCOUVERTE)	▲ MODULE 32H (U9+SÉNIORS)
▶ PERFECTIONNEMENT	▶ PERFECTIONNEMENT	▶ PERFECTIONNEMENT	
▶ DÉCOUVERTE	▶ DÉCOUVERTE	▶ DÉCOUVERTE	





- NOUVEAUTÉ DANS LE FONCTIONNEMENT DES PÔLES FORMATION DES LIGUES, EN LIEN AVEC LA MISE EN PLACE DES IR2F
- VOLONTÉ DE LA DIRECTION TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE, AVEC UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE L'ORGANISATION DE LA FORMATION PAR LES IR2F, COMPRENANT :

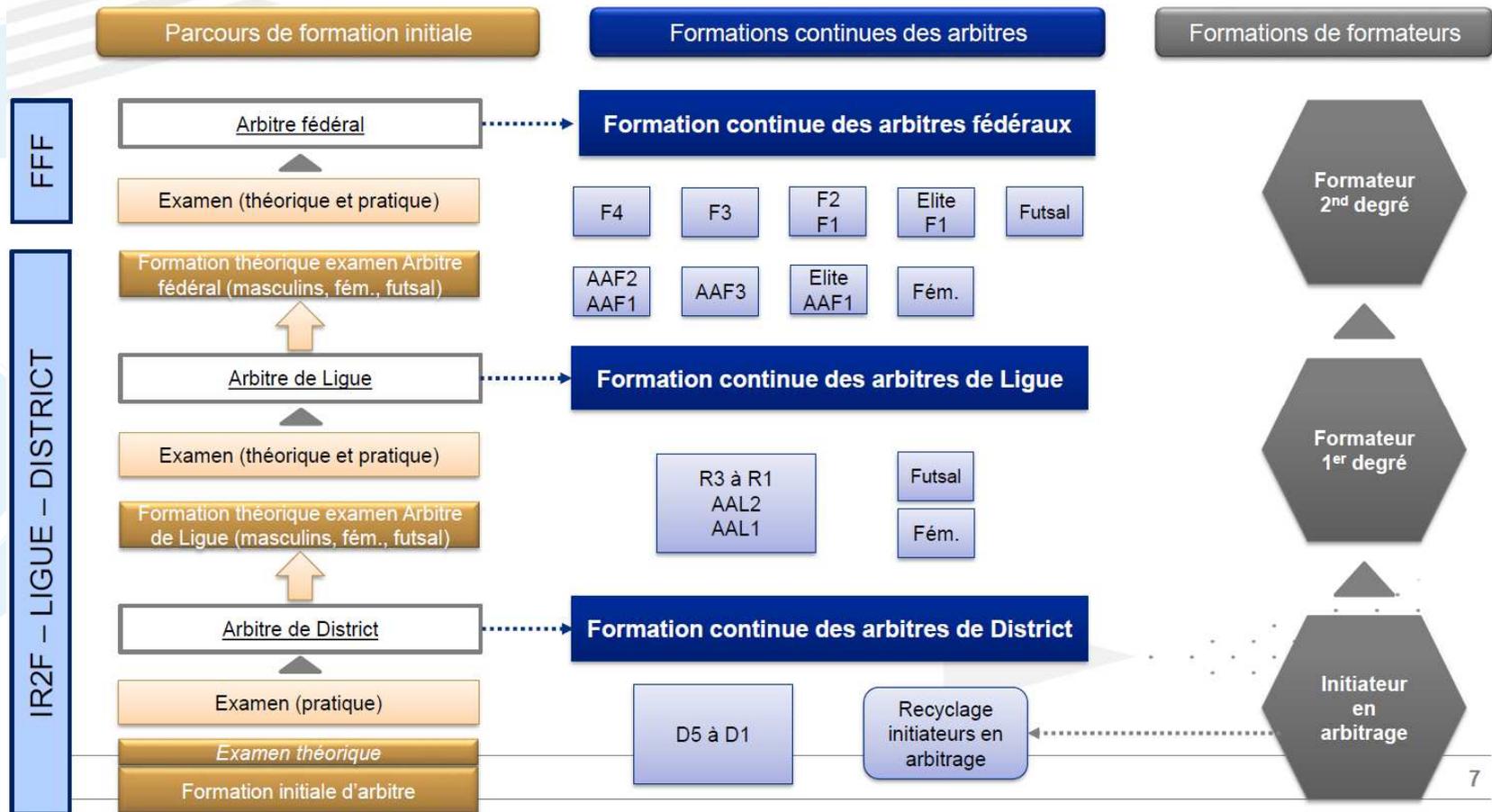


Formation
Initiale d'Arbitre

Formation
d'Initiateur

Formation des
Observateurs

Formation des
référénts clubs
en arbitrage





Sablé Sur Sarthe

- 15/09/2018 // 16/09/2018 // 22/09/2018
- Coût 90 € + 42€ ½ Pension + 74,40 € Pension



Neufchatel en Saosnois

- 03/11/2018 // 04/11/2018 // 10/11/2018
- Coût 90 € + 42€ ½ Pension + 74,40 € Pension



Sablé Sur Sarthe

- 12/01/2019 // 13/01/2019 // 19/01/2019
- Coût 90 € + 42€ ½ Pension + 74,40 € Pension



Connaissance de l'association

- (Re)découvrir le cadre associatif du football
- Maîtriser l'environnement de l'association
- Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant

Gestion de club, gestion de projet

- Mobiliser et animer une équipe au service d'un projet
- Découvrir la méthodologie de projet
- Construire et promouvoir un projet
- Accompagner une équipe de football U6 à U11

Gestion et ressources financières

- S'approprier les clés de la gestion financière
- Optimiser les ressources financières de son club

Communication

- Préparer et animer une réunion
- Développer son aisance à l'oral

Fonction employeur

- Recruter un salarié et financer l'emploi
- Accompagner le salarié et développer l'emploi



Les Bons de Formation



Formation

BON FORMATION
PARCOURS DE FORMATION DES DIRIGEANTS **25€**




Nom :

Catégorie :

N° licence :

Club :

Prénom :

Titre :

Signature dirigeant ou Tampon club Tampon Ligue

Cette valeur représente pour un module de 40 appartenant au Parcours de Formation des Dirigeants sans aucune autre contribution possible (BMO 2016, dans tous les Ligues et Districts) appartenant aux formations. Ce bon peut être utilisé pour tout ou partie de la valeur indiquée. Cette formation 25€ est valable dans tout le territoire de la Fédération, il ne sera valable que de son jour à sa date d'expiration.
Fédération Française de Football, association reconnue d'intérêt public par Décret du 4 décembre 1952, dont le siège social est à l'FFMD, Case 15, 87 boulevard de France.



7

**Montées
Descentes**
Seniors



Règles d'accessions et de rétrogradations - Saison 2018/2019 - Passage saison 2019/2020

Accession 1ers et 2èmes de D1 2018/2019 en R3 2019/2020

4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

Descente de R3 2018/2019 en D1 2019/2020	2	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Passage de D1 2018/2019 à D1 2019/2020														
Maintien Equipes de D1 en D1		16	16	16	16	15	15	14	13	12	11	10	9	8
Maintien 3èmes à 6èmes de D1 en D1		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Maintien 7èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0
Maintien 8èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0
Maintien 9èmes de D1 en D1		2	2	2	2	2	2	2	1	0	0	0	0	0
Maintien 10èmes de D1 en D1		2	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0
Accession 1ers de D2 en D1		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Accession 2èmes de D2 en D1		4	3	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24

D1

25 équipes



Passage de D2 2018/2019 à D2 2019/2020		4												
Maintien Equipes de D2 en D2		32	33	33	34	33	34	33	32	31	30	29	28	27
<i>Descente du 13èmes de D1 en D2</i>		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<i>Descentes des 12èmes et 11èmes de D1 en D2</i>		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Descentes des 10èmes de D1 en D2</i>		0	0	0	0	1	1	2	2	2	2	2	2	2
<i>Descentes des 9èmes de D1 en D2</i>		0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	2	2
<i>Descentes des 8èmes de D1 en D2</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2
<i>Descentes des 7èmes de D1 en D2</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2
<i>Maintien 2èmes de D2 en D2</i>		0	1	2	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Maintien 3èmes à 7èmes de D2 en D2</i>		20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
<i>Maintien 8èmes de D2 en D2</i>		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3
<i>Maintien 9èmes de D2 en D2</i>		4	4	4	4	4	4	4	4	3	2	1	0	0
<i>Maintien 10èmes de D2 en D2</i>		4	4	3	3	2	2	1	0	0	0	0	0	0
<i>Accession 1ers de D3 en D2</i>		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
<i>Accession 2èmes de D3 en D2</i>		3	2	2	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
		48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48

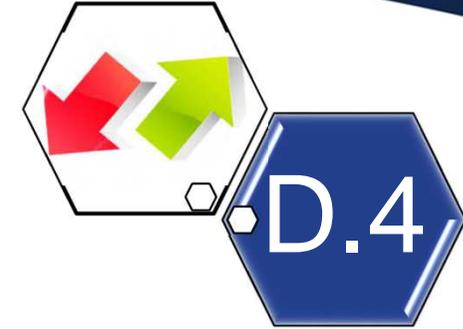
D2

48 équipes



Passage de D3 2018/2019 à D3 2019/2020	8													
Maintien Equipes de D3 en D3	D3	69	70	70	71	71	72	71	70	69	68	67	66	65
<i>Descentes des 11èmes et 12èmes de D2 en D3</i>		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
<i>Descentes des 10èmes de D2 en D3</i>		0	0	1	1	2	2	3	4	4	4	4	4	4
<i>Descentes des 9èmes de D2 en D3</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	4	4
<i>Descentes des 8èmes de D2 en D3</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<i>Maintien 2èmes de D3 en D3</i>		5	6	6	7	7	8	8	8	8	8	8	8	8
<i>Maintien 3èmes à 7èmes de D3 en D3</i>		40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<i>Maintien 8èmes de D3 en D3</i>		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	7
<i>Maintien 9èmes de D3 en D3</i>		8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
<i>Maintien 10èmes de D3 en D3</i>		8	8	8	8	8	8	7	6	5	4	3	2	2
<i>Accession 1ers de D4 en D3</i>		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<i>Accession 2èmes de D4 en D3</i>		7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<i>Accession 3èmes de D4 en D3</i>		5	4	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
		96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96	96

96 équipes



Passage de D4 2018/2019 à D4 2019/2020	7													
Maintien Equipes de D4 en D4		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<i>Descentes des 11èmes et 12èmes de D3 en D4</i>		16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
<i>Descentes des 10èmes de D3 en D4</i>		0	0	0	0	0	0	1	2	3	4	5	6	6
<i>Maintien 3èmes à 12èmes de D4 en D4</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		16	16	16	16	16	16	17	18	19	20	21	22	22

D4

83 équipes

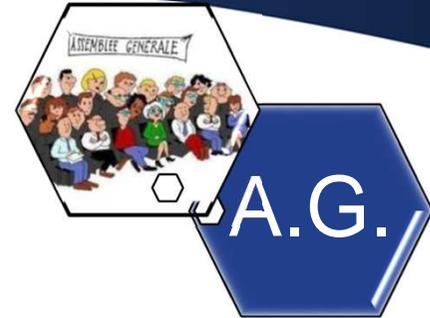


Règles d'accessions et de rétrogradations - Saisons 2018/2019 vers 2019/2020			
Accession de National 3 vers National 2	1	1	1
Descentes de National 2 en National 3	0	1	2
Descentes de National 3 en Régional 1	2	3	4
Composition Régional 3 en 2019/2020	LFPL	LFPL	LFPL
	120	120	120
Descente 10 ^{èmes} de R2 en R3	1	2	3
Descentes 11 ^{èmes} et 12 ^{èmes} de R2 en R3	8	8	8
Maintien 2 ^{èmes} de R3 en R3	10	10	10
Maintien 3 ^{èmes} à 9 ^{èmes} de R3 en R3	70	70	70
Maintien 10 ^{èmes} de R3 en R3	10	10	9
Maintien 11 ^{èmes} de R3 en R3	1	0	0
Accessions District 44	4	4	4
Accessions District 49	4	4	4
Accessions District 53	4	4	4
Accessions District 72	4	4	4
Accessions District 85	4	4	4

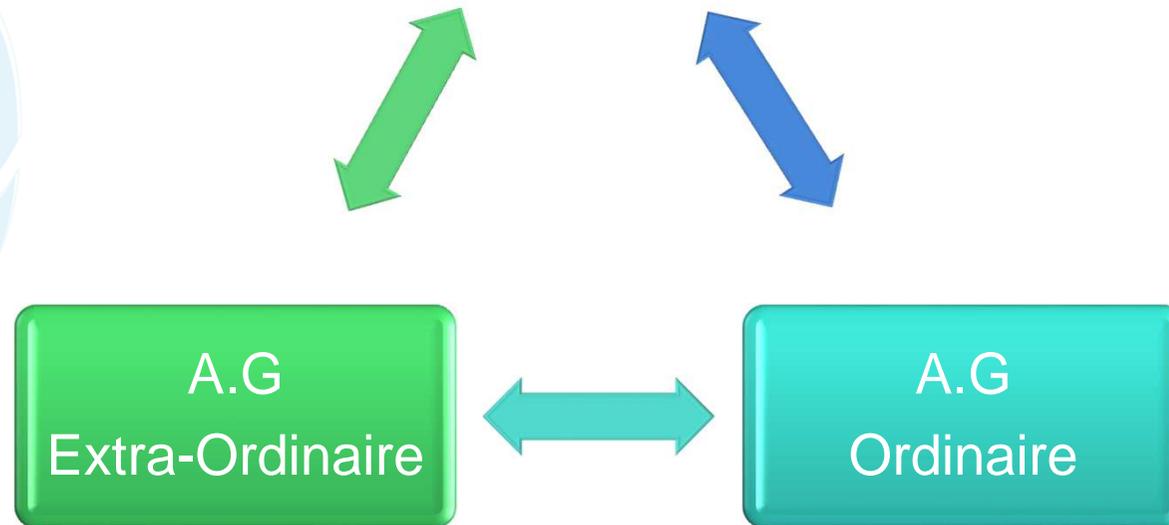


8

**Dates
à retenir**



**Vendredi 12 Octobre 2018
19H30 à Conlie**



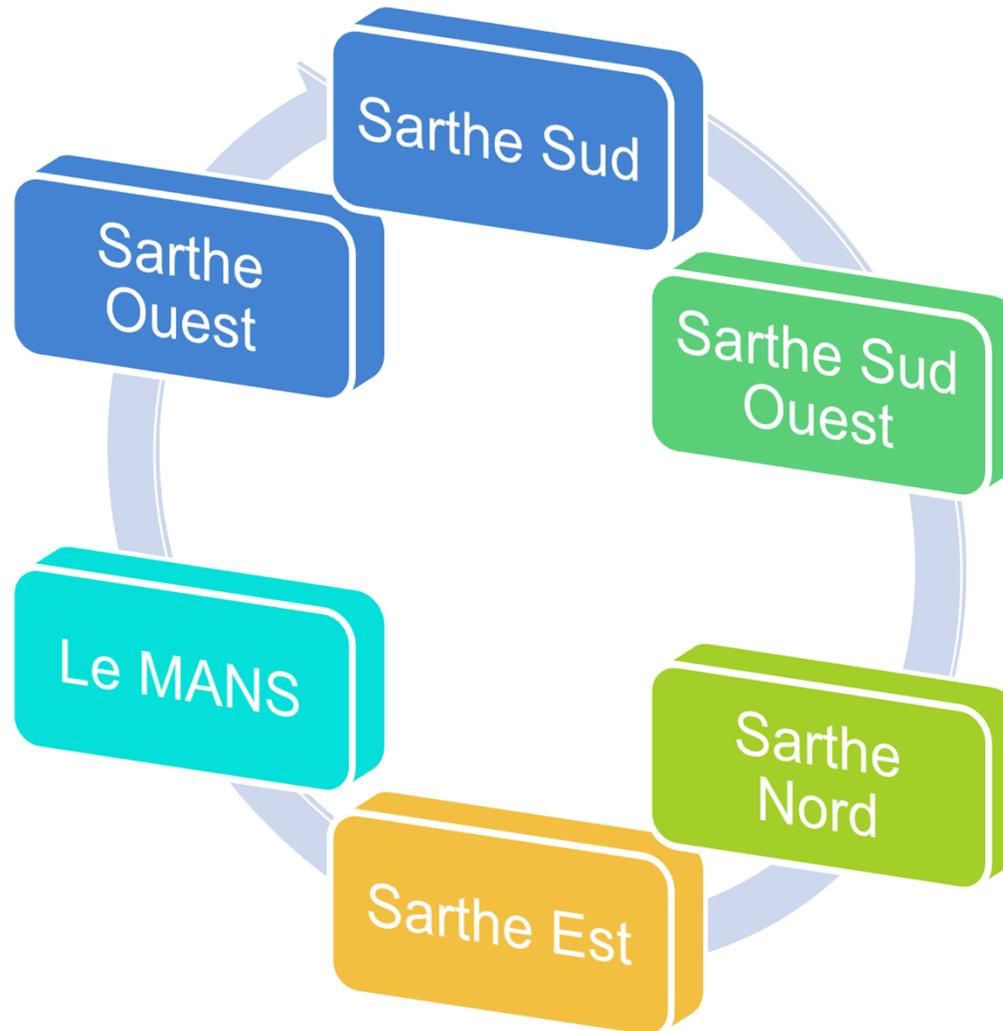


Election des délégués

- D1 = Alain MEZERETTE (E.S. Yvré l'Evêque)
- D2 = Abel DEGAUGUE (A.S. Fyé)
- D3 = Jean-Claude BOUTTIER (G.S.I. Courgains)
- D4 = Isabelle DEGOULET (A.F. Chemiré le Gaudin)



Réunion de secteur Février Mars 2019





9

Questions Divers



Questions Divers